

TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

Le 23 octobre 2009

Monsieur James Flaherty
Ministre des Finances
Ministère des Finances
Chambre des communes
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

OBJET : LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

Monsieur le Ministre,

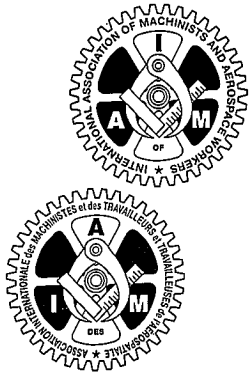
Je vous remercie de votre lettre datée du 24 septembre 2009 relativement au respect par Air Canada de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada qui exige que cette dernière conserve des centres d'entretien et de révision à Winnipeg, Montréal et Mississauga.

Votre lettre mentionne que les documents publics déposés par Air Canada et sa société mère, Gestion ACE Aviation inc., indiquent que « *Air Canada conserve bel et bien des centres d'entretien et de révision dans les trois escales... que ce soit directement ou indirectement via une filiale* ».

Par conséquent, nous désirons vous faire remarquer que le rapport annuel d'Air Canada pour l'année 2008 indique clairement que Air Canada a finalisé la vente de sa « filiale d'entretien, réparation et révision détenue en propriété exclusive » le 16 octobre 2009 à Aveos, ACE ne conservant que 23 % de ces parts (maintenant 28,4 %). Aveos n'est pas décrite comme étant une « filiale » d'Air Canada dans aucun document public d'Air Canada ou encore de Gestion Ace Aviation inc.

Depuis la vente de la filiale de révision d'Air Canada à Aveos, Air Canada ne possède plus de centre de révision au Canada dans aucune des trois escales mentionnées dans la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada ainsi qu'à Vancouver. Tel qu'indiqué dans notre autre lettre, le syndicat est d'avis que la protection offerte en vertu de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada aux escales de Winnipeg, Montréal et Mississauga, devrait s'étendre aux activités à Vancouver.

La révision des aéronefs, dont ceux d'Air Canada, qui auparavant était effectuée par Air Canada elle-même via sa filiale ACTS, est dorénavant effectuée uniquement par Aveos. C'est donc Aveos et non Air Canada qui, en ce moment, maintient les centres de révision mentionnés dans la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada de même que celui de Vancouver.



Atlantic / Maritimes

11 Thornhill Drive
Suite 239
Dartmouth, Nova Scotia
B3B 1R9
Tel/Tél. : 902-481-0077
Fax/Télé. : 902-481-0079

Central / Centre

2580 Drew Road
Suite 203
Mississauga, Ontario
L4T 3M5
Tel/Tél. : 905-671-3192
Toll Free/Sans frais :
1-877-426-2948
Fax/Télé. : 905-671-2114
Toll Free/Sans frais :
1-866-298-0369

Eastern / Est

3860, boul. Côte-Vertu,
Bureau 214
Saint-Laurent, Québec
H4R 1V4
Tel/Tél. : 514-336-3031
Toll Free/Sans frais :
1-888-992-1010
Fax/Télé. : 514-336-3039
Toll Free/Sans frais :
1-866-800-3039

West / Ouest

11871 Horseshoe Way
Suite 2131
Richmond, B.C.
V7A 5H5
Tel/Tél. : 604-448-0721
Toll Free/Sans frais :
1-877-426-3140
Fax/Télé. : 604-448-0710
Toll Free/Sans frais :
1-888-310-1688

3515 – 27th Street, N.E.
Unit 23
Calgary, Alberta
T1Y 5E4
Tel/Tél. : 403-250-3708
Fax/Télé. : 403-250-3707

18 – 399 Berry Street,
Winnipeg, Manitoba
R3J 1N6
Tel/Tél. : 204-987-9254
Fax/Télé. : 204-987-9252

Page 2

23 octobre 2009

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

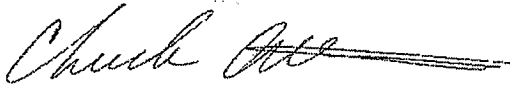
Le travail de révision d'aéronefs dans ces centres est présentement effectué par des employés d'Air Canada membres de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'Aérospatiale (AIMTA) avec l'aide de Aveos. Jusqu'à présent, cet arrangement a permis la continuité des emplois de milliers de travailleurs canadiens qualifiés qui effectuent le travail d'entretien des aéronefs que la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada cherche à protéger.

Tel que mentionné dans notre dernière lettre, l'AIMTA a été en mesure d'obtenir un engagement afin de conserver le statut de ces employés comme employés d'Air Canada jusqu'au 1^{er} avril 2011 et jusqu'à ce que Aveos ait adopté un plan viable de restructuration de son entreprise.

Au moment d'écrire ces lignes, Aveos n'a aucun plan de restructuration. Le syndicat souhaite donc attirer l'attention du gouvernement fédéral sur le fait que l'industrie de l'entretien, de la réparation et de la révision d'aéronefs au Canada serait anéantie par la perte des trois centres de révision protégés par la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et par celui à Vancouver.

Nous avons bon espoir que le gouvernement surveillera étroitement cette situation et prendra les décisions nécessaires pour garantir un dénouement qui respectera la lettre et l'esprit de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et la préservation de l'industrie de l'entretien d'aéronefs au Canada.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Chuck Atkinson
Président-directeur général
District des transports 140 de l'AIMTA

CA:ih



c. c. Dossier du District des transports 140
Présidents généraux d'Air Canada